

NORME
INTERNATIONALE

ISO
10240

Première édition
1995-08-15

**Navires de plaisance — Manuel du
propriétaire**

iTeh STANDARD PREVIEW
Small craft — Owner's manual
(standards.iteh.ai)

ISO 10240:1995

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/df08373f-f53c-4bae-99af-af176be148fb/iso-10240-1995>



Numéro de référence
ISO 10240:1995(F)

Sommaire

	Page
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Exigences générales	1
4 Forme et style du manuel du propriétaire	1
5 Contenu du manuel du propriétaire	2

Annexes

A Exemple de manuel du propriétaire	6
B Bibliographie	10

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 10240:1995](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/df08373f-f53c-4bae-99af-af176be148fb/iso-10240-1995)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/df08373f-f53c-4bae-99af-af176be148fb/iso-10240-1995>

© ISO 1995

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 10240 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 188, *Navires de plaisance*.

Les annexes A et B de la présente Norme internationale sont données uniquement à titre d'information.

<https://standards.iso.org/iso/10240-1995>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10240:1995

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/df08373f-f53c-4bae-99af-af176be148fb/iso-10240-1995>

Navires de plaisance — Manuel du propriétaire

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale prescrit un code de bonne pratique à suivre pour l'élaboration d'un manuel du propriétaire, applicable aux navires de plaisance dont la coque ne dépasse pas 24 m de longueur, avec l'intention de fournir les informations facilitant l'élaboration d'un manuel qui contribue à la communication de la connaissance du navire au propriétaire ou à l'utilisateur.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 1000:1992, *Unités SI et recommandations pour l'emploi de leurs multiples et de certaines autres unités*.

ISO 8999:1993, *Moteurs alternatifs à combustion interne — Symboles graphiques*.

ISO 11192:—¹⁾, *Navires de plaisance — Symboles graphiques*.

3 Exigences générales

Un manuel du propriétaire doit être délivré avec chaque navire de plaisance.

1) À publier.

L'acheteur doit signer un récépissé de réception du manuel du propriétaire. Le reçu peut être commun à d'autres documents officiels tels que factures, bons de livraison, certificats de garantie, etc.

4 Forme et style du manuel du propriétaire

4.1 Présentation

Selon les possibilités, les textes, légendes et dessins doivent être disposés de manière à pouvoir être étudiés ensemble.

4.1.1 Langues

Le manuel du propriétaire doit être écrit en une langue acceptable dans le pays d'utilisation prévu. Il peut être multilingue.

4.1.2 Matériau

Les manuels doivent être en papier ou en un autre matériau adapté.

4.1.3 Dimensions, formats

Le fabricant peut utiliser n'importe quel format. Néanmoins, les formats normalisés A4 (210 mm × 297 mm), A5 (148,5 mm × 210 mm) ou B6 (128 mm × 182 mm) sont préférables.

Les pages peuvent être pliées.

4.1.4 Marges

Il convient que les marges de tête, de côté et de bas de page soient d'au moins 7 mm, à l'exception des marges de reliure.

4.1.5 Impression en couleurs

Les couleurs peuvent être utilisées pour attirer l'attention sur les avis importants, pour clarifier des circuits ou des dessins, ou pour rendre le manuel plus attrayant.

Une impression noire sur fond blanc est préférable. Les pages peuvent être imprimées recto verso.

4.1.6 Reliure

Les pages d'un manuel peuvent être brochées, agrafées, contenues dans une enveloppe ou maintenues ensemble par tout moyen adapté qui accepte les éventuels manuels particuliers requis en 5.4 et qui satisfont aux exigences de 5.1.2.

La numérotation doit indiquer le nombre total de pages du manuel [par exemple 1 (15)].

4.2 Textes

4.2.1 Caractères

La hauteur des caractères doit être d'au moins 1,5 mm.

4.2.2 Unités

Les unités SI, conformes à l'ISO 1000, doivent être utilisées dans le manuel. D'autres unités peuvent être ajoutées entre parenthèses.

4.3 Dessins

Des dessins, schémas et diagrammes, peuvent être utilisés. Dans ce cas

- il n'est pas nécessaire que les dessins soient à l'échelle;
- les dessins au trait doivent être préférés aux photographies;
- les symboles ISO doivent être utilisés autant que possible (voir l'ISO 8999 et l'ISO 11192).

4.4 Degrés de dangerosité

Les indications de dangerosité doivent être libellées et mises en relief de manière à attirer l'attention:

DANGER

Signifie qu'un danger extrêmement grave existe qui pourrait résulter en une grande probabilité de décès ou de

blessure irréparable si des mesures particulières adaptées ne sont pas prises.

AVERTISSEMENT

Signifie qu'un danger existe qui peut provoquer des blessures ou le décès si des mesures particulières adaptées ne sont pas prises.

ATTENTION

Précise un rappel des mesures de sécurité ou attire l'attention sur des pratiques dangereuses qui pourraient provoquer des blessures aux personnes ou endommager le navire ou ses composants.

5 Contenu du manuel du propriétaire

Les paragraphes 5.1 à 5.7 couvrent des prescriptions qui doivent être incluses dans le manuel du propriétaire si elles sont appropriées au type de navire ou applicables au navire tel que livré.

Le manuel du propriétaire ne doit pas obligatoirement traiter des équipements qui ne sont pas livrés avec le navire.

5.1 Généralités

Le manuel du propriétaire doit indiquer le nom du constructeur, le type de navire (ou le nom de la série) et la catégorie d'utilisation du navire.

5.1.1 Introduction du manuel

La première partie du manuel doit donner l'information suivante.

«Ce manuel a été établi pour vous aider à utiliser votre navire avec plaisir et en toute sécurité. Il contient les détails du navire, l'équipement fourni ou monté, ses installations et les informations relatives à l'utilisation et à la maintenance. Lisez-le attentivement et familiarisez-vous avec le navire avant de l'utiliser.

Si c'est votre premier navire ou si vous changez pour un type de navire avec lequel vous n'êtes pas familiarisé, pour votre confort et votre sécurité, assurez-vous d'obtenir une expérience de prise en main et d'utilisation avant d'assumer le commandement du navire. Votre vendeur, votre fédération nautique nationale ou votre club nautique sera très heureux de vous conseiller les écoles de mer locales ou les instructeurs compétents.

GARDEZ CE MANUEL EN LIEU SÛR ET TRANSMETTEZ-LE AU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE SI VOUS VENDEZ LE NAVIRE.»

5.1.2 Index

Le manuel doit contenir un index des éléments traités.

5.1.3 Homologations, certifications, catégories d'utilisation et identification

Le manuel de l'opérateur doit comprendre des informations concernant les homologations et/ou certifications données au navire. Les informations doivent indiquer au moins quelles parties, installations, caractéristiques particulières du navire, ou le navire dans son ensemble, sont traitées par ces homologations et/ou certifications. Elles doivent aussi indiquer les références et coordonnées des organismes nationaux ou internationaux qui délivrent ces homologations et/ou certifications.

Le manuel du propriétaire doit laisser un espace pour indiquer le numéro d'identification et donner des informations sur la catégorie de conception du navire si cela est faisable. Les catégories de conception suivantes s'appliquent:

- **catégorie A — «en haute mer»:** Navire conçu pour de grands voyages, au cours desquels le vent peut dépasser la force 8 (sur l'échelle de Beaufort) et les vagues peuvent dépasser une hauteur significative de 4 m, pour lesquels ces navires sont, dans une large mesure, autosuffisants;
- **catégorie B — «au large»:** Navire conçu pour des voyages au large des côtes, au cours desquels les vents peuvent aller jusqu'à la force 8 comprise et les vagues peuvent atteindre une hauteur significative de 4 m au plus;
- **catégorie C — «à proximité de la côte»:** Navire conçu pour des voyages à proximité des côtes et dans de grandes baies, de grands estuaires, lacs et rivières, au cours desquels les vents peuvent aller jusqu'à la force 6 comprise et les vagues peuvent atteindre une hauteur significative de 2 m au plus;
- **catégorie D — «en eaux protégées»:** Navire conçu pour des voyages sur de petits lacs, rivières et canaux, au cours desquels les vents peuvent aller jusqu'à la force 4 comprise et les vagues peuvent atteindre une hauteur significative de 0,5 m au plus.

5.2 Description du navire

- dimensions principales;
- surface de voilure;
- masses du navire;
- tirant d'eau et tirant d'air;
- puissance nominale maximale du moteur pour laquelle le navire est conçu (voir les informations délivrées par le fabricant du moteur);
- tensions électriques: courant continu ou alternatif, fréquence, nombre de phases;
- capacité des batteries d'accumulateurs;
- moteur: intérieur ou hors bord;
- capacité des réservoirs:
 - carburant,
 - eau douce,
 - réretention,
 - gaz;
- charge maximale (biens et personnes);
- zones de manutention applicables au grutage, lestage et remorquage.

5.3 Description des équipements essentiels et leurs fonctions

5.3.1 Aménagement général

- plan de pont;
- aménagements intérieurs;
- vue de profil.

5.3.2 Systèmes de propulsion

- plans de gréement et de voilure;
- aménagement du compartiment moteur;
- hélices;
- arbres d'hélice.

5.3.3 Installations et circuits

Descriptions, dessins et diagrammes montrant:

- a) l'installation d'eau:
 - potable,
 - de mer,
 - douce,
 - grises (usées: évier, douches),
 - noires (égouts: toilettes, WC);
- b) l'installation électrique;
- c) l'installation de carburant;
- d) l'installation de gaz;
- e) le système d'échappement;

- f) l'installation de ventilation;
- g) l'installation d'assèchement;
- h) le système de gouverne;
- i) l'installation d'extinction de feu;
- j) les autres installations particulières telles que chauffage, conditionnement d'air, etc.;
- k) l'emplacement des passe-coque, vannes de coque et vannes;
- l) le système de refroidissement du (des) moteur(s);
- m) l'accastillage de mouillage.

5.4 Manuels particuliers

Les manuels des divers équipements installés ou montés dans le navire doivent être joints ou inclus dans le manuel du propriétaire.

S'ils sont simplement joints, référence doit être faite à ces manuels particuliers pour que le propriétaire puisse s'y référer pour la maintenance (par exemple moteur, réfrigérateur, chauffage, etc.).

5.5 Informations

Le manuel doit contenir les informations suivantes.

5.5.1 Informations générales

- conseils fondés sur les normes appropriées référencées;
- explication des symboles utilisés dans le navire (voir l'ISO 8999 et l'ISO 11192);
- indications et avertissements fixés sur le navire;
- fonctions des commandes, vannes et poignées;
- fonctions des indicateurs, interrupteurs, fusibles et coupe-circuits;
- réglages d'équipement à faire par le propriétaire.

5.5.2 Considérations sur l'environnement

- épandage d'huile et de carburant;
- stockage et déchargement des déchets et débris;
- bruits excessifs;
- remous/sillage;
- émission d'échappement;
- peinture, agents de nettoyage et autres substances.

5.5.3 Maintenance

- soins généraux;
- nettoyage;
- réparations, déposes et remplacements;
- utilisation de matériaux et de composants corrects;
- hivernage (à flot ou à terre);
- peinture;
- inspection des installations, des circuits et des appareils.

5.5.4 Recommandations

Les indications de dangerosité incluses dans le manuel de l'opérateur doivent figurer dans les paragraphes traitant des équipements s'y rapportant. Elles doivent être présentées de manière à attirer l'attention du propriétaire au moyen de couleurs, de caractères d'imprimerie, d'encadrement ou de fonds colorés, par exemple.

5.6 Informations optionnelles complémentaires

En complément des informations ci-dessus, et suivant sa propre expérience, le constructeur et/ou le vendeur peut porter dans le manuel de l'opérateur tout conseil, note ou instruction qu'il désire pour faciliter la maintenance, tout montage ultérieur de matériel supplémentaire ou optionnel, comme

- les chemins de câbles réservés;
- les emplacements prévus des extincteurs portables;
- les emplacements du sondeur à écho, du compteur de vitesse ou autres capteurs;
- les réservoirs supplémentaires;
- les appareils de navigation électroniques;
- les renforts pour montages optionnels de moteurs hors bord, de pilote automatique, etc.;
- la répartition des charges;
- les combinaisons de voiles selon le vent;
- les rappels, avertissements et mises en garde concernant la vitesse et l'autonomie de croisière;
- l'entretien des équipements de sécurité;
- la vitesse du navire;
- la quantité d'équipements de sécurité selon les réglementations nationales;
- le type et la quantité des extincteurs selon les réglementations nationales;
- le fabricant d'enduit gélifié (gel coat) et le code de couleurs utilisé.

Le constructeur peut aussi noter les associations commerciales ou les organisations qui regroupent les utilisateurs d'un même produit.

5.7 Garantie

Les conditions de garantie doivent être jointes ou incluses dans le manuel du propriétaire, avec l'adresse complète du constructeur et/ou du vendeur.

Le constructeur du navire peut indiquer les fabricants d'équipement qui assurent une garantie directe pour leurs produits.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10240:1995

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/df08373f-f53c-4bae-99af-af176be148fb/iso-10240-1995>